

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 13 juillet 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9 et 10 juillet 2012

2012 DAC 315 Subvention à l'association Comité des fêtes et d'animations du 3e arrondissement.

M. François DAGNAUD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le projet de délibération en date du 26 juin 2012 par lequel Monsieur le Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association Comité des fêtes, d'animations et d'action sociale du 3e arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2511-1 et suivants ;

Vu l'avis du Conseil du 3e arrondissement en date du 2 juillet 2012 ;

Sur le rapport présenté par M. François DAGNAUD, au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 10.000 euros est attribuée, sur proposition de la Mairie du 3e arrondissement à l'association Comité des fêtes, d'animations et d'action sociale du 3e arrondissement dont le siège social est situé 2 rue Eugène Spuller 75003 Paris, pour l'organisation de la 15e édition du Festival Soirs d'Eté en 2012. D02209, 2012_ 04751,39322

Article 2 : La dépense correspondante, soit 10.000 euros sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2012, nature 6574, rubrique 33, ligne VF40004 Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture .